

## Règlement d'ordre intérieur

Dernière mise à jour : mai 2026

Ce présent règlement s'applique à toutes les inscriptions aux cours, aux stages au spectacle et workshops par l'élève.

Spheria se réserve la possibilité de modifier ce règlement à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur le site internet ([www.spheria.be](http://www.spheria.be)) et moyennant accord exprès ou tacite de l'élève sur le nouveau règlement.

Ce règlement est consultable sur le site web.

L'élève reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement préalablement à son inscription et les avoir acceptées sans restriction ni réserve.

### 1. Inscription / Admission au cours

L'inscription aux cours et aux stages est personnelle et ne peut être cédée à quelqu'un d'autre. Pour les élèves mineurs, l'inscription doit être effectuée par le/les parent(s) ou le tuteur légal.

L'inscription se fait via le formulaire en ligne disponible sur notre site internet. L'inscription est effective dès réception du paiement après avoir eu confirmation qu'il reste de la place dans le cours.

Le danseur, les parents ou le tuteur légal confirme(nt) que la personne qui s'inscrit a la condition physique nécessaire lui permettant d'accéder aux cours de danse et de pratiquer un sport de façon régulière. La visite médicale est de la responsabilité des parents ou du tuteur légal.

En cas d'antécédents médicaux particuliers, l'élève ou le parent s'engage à en aviser l'école préalablement à toute séance et à fournir un certificat médical d'absence de toute contre-indication à la pratique de la danse, sans que la responsabilité de l'école ne puisse être inquiétée.

L'inscription est obligatoire et il n'y a pas de réinscription automatique d'année en année. Les inscriptions pour la saison suivante débutent dès la parution des nouveaux horaires, généralement au mois de juin.

L'élève peut se voir refuser l'accès au cours s'il n'est pas en ordre de paiement des cours.

Il y a possibilité de régler la cotisation annuelle en 1 ou en 2 fois.

Le paiement en 1 fois est uniquement valable à l'inscription. La date de la réception du formulaire d'inscription, la date de la validation de l'inscription via l'essai ou la participation au premier cours valent comme date d'inscription. Le paiement doit donc suivre immédiatement ceci pour pouvoir bénéficier du tarif paiement en 1 fois.

En cas d'inscription tardive, le montant de la cotisation sera celle du montant du paiement en une fois majorée de 20 €.

En cas de retard de paiement, le montant de la cotisation sera celle du montant du paiement en une fois majorée de 20 €.

Le montant de la cotisation comprend le 'assurance annuelle et l'affiliation à la FWBDS (Fédération Wallonie-Bruxelles de DanseS)

La cotisation ne comprend pas les frais de participation aux spectacle et aux différents évènements de l'école.

Réduction familles nombreuses : 5% sur l'abonnement à partir du 2ème membre d'une même famille vivant sous le même toit.

Dans le cas de paiement par cours, veuillez vous adresser à la direction pour la marche à suivre.

Numéro de compte de l'asbl : BE32 0682 476 09402 / En communication, merci de spécifier le nom et prénom de l'enfant ainsi que l'intitulé du cours. ou du stage.

Possibilité d'un essai par personne gratuitement avec inscription en ligne au préalable. Essai possible si le cours n'est pas complet et avec accord de l'administration ou du professeur.

Les horaires annoncés peuvent faire l'objet de modifications.

Nous respectons le calendrier scolaire belge Francophone. Nos éphémérides sont disponibles sur notre site internet et aux valves du Gymnasium.

Spheria se réserve un droit d'annulation ou de modification de cours ou des stages dans le cas où le nombre d'élèves inscrit ne serait pas suffisant. Les prix et horaires annoncés sur le site web ou dans les différentes documentations imprimées peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Pour qu'un cours se maintienne à l'année, il faut 6 personnes minimum.

Il faut un minimum de 4 élèves pour qu'un cours ait lieu. S'il n'y a pas 3 élèves, le cours peut être annulé. Cette décision se fera à l'appréciation du professeur en fonction de la période où cela se produit.

Possibilité de récupérer un cours manqué ou annulé à un autre cours de même niveau endéans la saison. Dans ce cas, il est demandé de nous avertir pour pouvoir en avertir le professeur concerné.

L'abonnement est non remboursable.

Spheria est affiliée à la Fédération de Danse FWBDS. L'inscription à Spheria inclut son affiliation. L'élève bénéficie donc d'un numéro de membre et d'une assurance annuelle. Pour plus d'infos : [www.fwbds.be](http://www.fwbds.be)

## 2. Tenue au cours

- ❖ Quel que soit le cours choisi, une tenue adéquate est indispensable.
  - *En Classique : collant, justaucorps ou t-shirt près du corps, chaussons, cheveux soigneusement attachés*
  - *En jazz et contemporain : legging, training ou pantalon fluide, top, pieds nus ou chaussettes, cheveux attachés*
  - *En hip-hop : tenue sportive, adaptée à la danse, des baskets pour intérieur (pas de chaussures venant de l'extérieur), cheveux attachés*
- ❖ Les gsm restent silencieux et restent dans les sacs pendant les cours.
- ❖ Pas de chewing-gum, ni de bijoux.
- ❖ On quitte le studio de danse avec l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et de ne pas perturber le cours.
- ❖ Les élèves se changent dans les vestiaires prévus à cet effet. Les sacs de sport sont placés le long du mur de la salle de danse.
- ❖ Nous insistons sur la ponctualité de chacun pour que les cours puissent se dérouler de manière optimale.
- ❖ Spheria décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Nous vous invitons donc à laisser les objets de valeur chez vous.
- ❖ Spheria décline toute responsabilité pour ce qui se passe avant ou après les cours et/ou en dehors du bâtiment.
- ❖ En cas d'absence, nous demandons de prévenir le professeur, au mieux, ou l'administration par téléphone 0479 433 453 ou par mail [info@spheria.be](mailto:info@spheria.be)
- ❖ Spheria se réserve le droit de ne pas accepter aux cours des élèves ne respectant pas ces quelques lignes de conduite et les élèves qui ne sont pas en ordre de paiement.

## 3. Choix des cours

Le niveau est déterminé par les professeurs. Chaque niveau correspond à 2 ans minimum. Le professeur se réserve le droit de rediriger un élève vers un niveau plus adapté.

## 4. Spectateurs

Il n'est pas admis de regarder le cours sans l'accord préalable du responsable. Les portes des cours restent fermées durant toute la durée du cours par respect pour le travail des élèves et celui du professeur. Un cours ouvert au public est prévu plusieurs fois durant la saison.

## 5. Locaux

Les locaux des cours sont des locations. Nous vous demandons donc de respecter le règlement d'ordre intérieur du Gymnasium : . <https://www.auderghem.be/faire-du-sport>

## 6. Mutuelle

Toute attestation mutuelle peut être complétée par nos soins en fournissant le document au professeur. L'élève aura l'attestation en retour pour autant que l'élève soit en ordre de paiement.

## 7. Remboursement

Nous avons établi des règles strictes : Nous ne remboursons pas les inscriptions aux cours ni les stages.

Les seuls remboursements acceptés sont :

- Pour les abonnements : avec un certificat médical de minimum 4 semaines ouvrables.
- Le stage si la décision de l'annuler vient de la part de Spheria.

Dans tous les cas, la somme de 25 € sera conservée et couvrira les frais administratifs.

## 8. Spectacle

L'apprentissage de la danse implique également le travail sur scène. Spheria propose annuellement un moment de spectacle afin que les élèves puissent montrer leur travail et leur évolution. Des répétitions supplémentaires seront prévues. Pour le bon déroulement du spectacle et des répétitions, la présence de chacun est indispensable. En cas d'absence, merci de prévenir le professeur le plus vite possible.

Plus de trois absences injustifiées par semestre peuvent entraîner l'exclusion au spectacle annuel. Tout élève absent le jour de la répétition générale sur scène et ce, sans motif valable, peut se voir refuser la participation au spectacle.

Nous demandons une participation financière pour les spectacles : le droit de scène. Ce montant n'est pas remboursable.

Il n'est pas possible de s'inscrire au spectacle si l'élève n'est pas en ordre de cotisation.

## 9. Respect de la vie privée et droit à l'image

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir le justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par Spheria que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Nous vous invitons, dans ce cadre, à la lecture de notre RGPD.

Les photos ou vidéos réalisées par ou sur demande de Spheria lors des cours, stages, spectacles ou tout autre événement auquel participe Spheria pourront être utilisées exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées à l'école (site web, flyers, DVD, etc). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les élèves (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait même de l'inscription. L'élève renonce de manière définitive et irrévocable à son droit à l'image et à tous droits connexes. Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre veuillez le préciser par courrier adressé à la direction.

## 10. Responsabilités

L'école est responsable des dommages causés aux élèves uniquement pendant les heures de cours, de stage ou de spectacles.

L'école ne peut en aucun cas être considérée responsable des dommages causés aux biens de l'élève lors des activités, ni des disparitions de vêtements, d'argent ou d'autres objets dans les locaux, l'élève étant responsable de ses propres affaires.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure incluant conflits sociaux, mauvais fonctionnement ou interruption de transports ou d'une décision des autorités compétentes, pandémie ou tout blocage indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale du contrat.

La partie affectée par un cas de force majeure en informe immédiatement l'autre partie par le moyen qu'elle juge approprié en justifiant des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible l'exécution de ses obligations contractuelles, et en produisant toutes justifications utiles.

## 11. Communication

Nous nous efforçons de faire circuler les informations le mieux possible. Il est dès lors impératif de lire les documents que vous recevez par mail, sous forme de document, affichés aux valves et, pour les plus jeunes de les transmettre à vos parents. Beaucoup d'informations circulent également sur les réseaux sociaux, nous vous invitons donc à restés informés.

Des newsletters sont envoyées régulièrement. Chacun est tenu de se tenir informé. Toutes les informations transmises sont également accessibles sur notre site internet (page NEWS).

En cas de problème, n'hésitez pas à parler à votre professeur ou à nous contacter par mail ou téléphone. Nous sommes là pour trouver des solutions...

## 12. Charte éthique

Préambule : Spheria s'engage à promouvoir un environnement de danse sécurisant, inclusif et respectueux pour tous ses membres. Cette charte établit les valeurs fondamentales et les comportements attendus de tous les acteurs du club, en accord avec les règlements de l'ADEPS et de la Fédération Wallonie Bruxelles de Danses Sportives.

### 1. Valeurs Fondamentales

- Fair-play : la pratique de la danse doivent refléter un esprit de sportivité et de respect mutuel.
- Intégrité : Chaque membre doit agir avec honnêteté et transparence, tant dans ses actions que dans ses décisions.
- Inclusivité : Le club valorise la diversité et rejette toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle.

### 2. Engagements du Club

- Lutte contre les discriminations : Spheria condamne fermement le racisme, le sexisme et toute autre forme de discrimination.
- Prévention du harcèlement et de la violence : Le club s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour prévenir et traiter tout acte de harcèlement ou de violence, qu'ils soient verbaux, physiques ou émotionnels.
- Promotion du bien-être : Le club favorise un climat de bienveillance où chacun peut s'épanouir pleinement.

### 3. Rôles et Responsabilités

- Membres du club : Tous les danseurs doivent adopter un comportement exemplaire, en ligne avec les valeurs du club.
- Direction : Les responsables du club veilleront à l'application de cette charte et traiteront tout signalement de manquement avec sérieux.
- Parents et accompagnateurs : Ils sont invités à soutenir ces principes en étant des modèles de respect et de fair-play.

### 4. Mécanismes de Signalement et de Gestion des Incidents

- Signalement : Toute situation de non-respect de cette charte peut être signalée de manière confidentielle à la direction du club.
- Enquête : Chaque signalement fera l'objet d'une analyse approfondie et impartiale.
- Sanctions : Des mesures appropriées seront prises en cas de manquement avéré, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

### **13. Acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur**

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) sont disponibles sur le site internet [www.spheria.be](http://www.spheria.be) et à la demande. L'inscription à Spheria implique leur acceptation complète.

Chaque élève est tenu de respecter scrupuleusement le ROI sous peine d'exclusion de l'école et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

### **14. Réclamations – Litiges**

Toute réclamation sera introduite auprès d'Aurélie Wagemans (directrice administrative) ou Benoit Finaut (directeur artistique) dans les plus brefs délais.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles.